

AR Prefecture

024-212402564-20250204-CDELIB2025_05-DE
Reçu le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 04

Votants 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, ARNAUD Nathalie, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, FAURE Marie-Laure, SOURMAY Stéphane, BERBESSOU Véronique, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LE BOUC Nathalie (pouvoir à ARNAUD Nathalie), DUBOIS Patrick (pouvoir à DALESME Delphine), MARQUES Patrick (pouvoir à BIDAUD Yannick), Stéphane BROS (pouvoir à LEGLAT Isabelle).

Absentes sans donner pouvoir : LHOUMAUD Peggy, JODON Julia

Stéphane SOURMAY a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/05. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association OUVOIMOJA suite au passage du cyclone Chido sur le territoire de Mayotte

Rapporteur Nathalie ARNAUD,

Madame le Rapporteur rappelle que le cyclone Chido a frappé l'île de Mayotte le samedi 14 décembre 2024 avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et sa population. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles de cette catastrophe naturelle ne sont pas encore entièrement connues mais les constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables, ravageant notamment totalement l'habitat précaire où vivaient des dizaines de milliers de personnes.

Les associations et l'Etat se mobilisent pour envoyer de l'aide humanitaire. Les organisations internationales, les ONG et associations spécialisées dans la gestion des crises et soutien aux populations ont immédiatement fait appel aux dons car les besoins sont immenses pour couvrir les premières urgences.

Dans ce contexte d'urgence humanitaire, la Commune de Marsac-sur-l'Isle, par ses valeurs de solidarité, souhaite apporter son soutien à la population de Mayotte frappée par cette catastrophe naturelle d'une exceptionnelle ampleur et participer à la solidarité nationale.

Les Mahorais sont représentés en DORDOGNE par l'association OUVOIMOJA (dont le nom signifie « ensemble » en mahorais) qui a son siège social sur le canton.

